DECLARATION UNSA Education CTSD DU JEUDI 28 JANVIER 2016

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD.



COLLÈGE

Mise en place de la réforme du collège :

L' UNSA-Education soutient la réforme du collège qui a pour objectif affiché de construire un collège plus juste et plus efficace. Elle vise à la fois à assurer une plus grande équité entre les élèves et à dégager des moyens pour améliorer les conditions d'enseignement. L' UNSA-Education salue les moyens - sans précédent - qui lui sont consacrés, tant en termes de formation que d'heures dans les établissements.

Mais en fédération responsable, il lui revient aussi de pointer les dysfonctionnements relevés avec sa mise en place :

- Tout d'abord nous constatons une mise en tension des personnels, entre autre enseignants, au sein des établissements, qui cette année en plus d'assurer les nombreuses missions qui leur incombent statutairement, les sollicitations fréquentes pour assurer les remplacements courts, ont en plus à se former soit sur les journées qu'ils consacrent habituellement à la préparation de cours ou à la correction, soit dans certains cas, en dehors du temps de travail. Pour l' UNSA-Education et en particulier son syndicat concerné le SE-Unsa, la reconnaissance de tout cet investissement est aussi une des clés de l'investissement des personnels.
- Ensuite, nous soulignons la difficulté de la mise en œuvre de la réforme dans le cadre de l'autonomie des établissements : on vient de le dire, les personnels manquent de temps. Or, pour que cette réforme soit réellement travaillée en concertation, les personnels ont besoin d'avoir des temps de travail en commun. Lors des formations, qu'elles soient assurées par des formateurs ou des IPR, ce que les personnels apprécient particulièrement ce sont les temps donnés aux équipes d'un même établissement pour commencer à réfléchir à la mise en place de l'AP ou des EPIs. C'est pourquoi, monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'Unsa Education vous demande de faciliter, autant que faire se peut, les moments privilégiés d'échange des équipes et en particulier de soutenir voire de proposer aux chefs d'établissements et aux équipes enseignantes, CPE, documentalistes un temps de concertation privilégié après les corrections du brevet des collèges en libérant les élèves.
- Le choix de faire des formations par vagues successives et d'autres en plénière crée des niveaux d'information différents entre les personnels enseignants, documentaliste, CPE au sein d'un même établissement, ce qui ne facilite pas le mise en place de la concertation, notamment actuellement où, dans les établissements les personnels sont dans la préparation de la rentrée.
- Nous ne pouvions aborder la réforme du collège sans pointer le retour des bilangues. Pour l' UNSA-Education, le retour de la bilangue réservée à certains élèves ne correspond pas à l'esprit de cette réforme. En outre, l' UNSA-Education n'accepte pas le phénomène de classe à profil. Pour l' UNSA-Education, l'hétérogénéité est une des voies de la réussite scolaire. C'est pourquoi nous souhaitons réaffirmer ici, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que le principe de mixité est celui qui doit présider à la constitution des classes pour la rentrée 2016.
- Il est prévu des classes bilangues dans certains établissements. Après avoir interrogé la DPME sur la manière dont seraient données ces deux heures supplémentaires en 6ème, il

nous a été assuré que cela ne serait pas pris sur la DHS, mais bien pris dans une enveloppe DHG optionnelle. Quid de cette enveloppe? Est-elle réellement prévue?

Préparation de la rentrée 2016 :

L' UNSA-Education souhaiterait savoir ce qu'il en est de la dotation complémentaire pour les SEGPA dans notre département. La nouvelle circulaire SEGPA s'engage à resserrer les liens avec le collège sur une base de grille horaire calquée sur celle du collège avec des EPI et de l'AP. La logique voudrait donc que les SEGPA soient concernées par les DHS au même titre que les collèges.

Par ailleurs, l'UNSA Education est inquiète, en particulier dans les établissements ruraux, des temps d'encadrement des élèves. En effet, plusieurs fois interrogé, le département semble refuser toute modification du ramassage scolaire qui, nous le rappelons, devrait être au service des élèves. Or dans les collèges ruraux où plus de 80% des enfants bénéficient du ramassage scolaire, comment organiser un accueil de qualité pour chaque classe au moins 1 heure par jour ? Des moyens sont ils prévus pour cet encadrement ?

LYCÉES

Quelques mots sur les lycées qui avec une hausse démographique élevée, n'ont pas beaucoup de marge de manoeuvre, voire qui perdent en DHG, vont se retrouver avec des classes très chargées. A ce propos, vous aviez, Monsieur le DASEN fait part d'une préoccupation commune au recteur et au conseil régional quant à la capacité d'accueil des nombreux lycéens qui vont arriver dans les années à venir. L' UNSA-Education souhaiterait connaître les perspectives qui sont envisagées. Nous souhaiterions aussi avoir des informations relatives à la mise en place d'un dispositif qui

Nous souhaiterions aussi avoir des informations relatives à la mise en place d'un dispositif qui consisterait à sortir momentanément des élèves " en grande difficulté" de leur classe pour faire de la "remédiation". On sait que les conseils de classe ne peuvent plus proposer de redoublement à un élève de 2nde. Cela ne peut à notre sens se faire sans une remédiation ou un travail particulier avec ces élèves qui pourraient se retrouver en difficulté, avant d'intégrer une des cellules du décrochage scolaire. L'UNSA-Education désire savoir de quelle façon ces heures de remédiation seront rémunérées.

Gestion des personnels :

L'ensemble des personnels vivent de plus en plus difficilement la mise sous pression, la division et l'autoritarisme. Ce type de gestion, crée une insécurité et du mal-être chez les personnels. C'est un étrange paradoxe quand l'un des maître-mots de la Refondation est "la bienveillance".

L'UNSA-Education rappelle avec force qu'un EPLE est un lieu professionnel où s'appliquent des devoirs, mais aussi des droits et nous demandons q'un état des lieux soit fait régulièrement en Comité Technique en lien avec le CHSCT.

Nous rappelons que des pratiques qui consisteraient à diviser les personnels de la communauté éducative, ne permettent pas de mettre en situation de réussite tous les élèves, pourtant l'un des axes forts de Monsieur le Recteur dans son projet académique.

Nous vous remercions